



Val Thorens
SKI CLUB

REGLEMENT INTERIEUR DU SKI CLUB DE VAL THORENS SAISON 2023-2024

La vie associative d'une structure dépend du respect de certaines règles et des personnes qui collaborent à son organisation (bénévoles ou professionnels).

Le but de ce règlement est principalement d'avertir les membres de l'association de la ligne de conduite à tenir pour le bon fonctionnement et la pérennité de la structure.

Les licenciés (*compétiteurs*) et les parents sont concernés par les points suivants :

↪ La carte neige :

Pour les parents, c'est la participation à la vie associative.

↪ La licence :

Elle se divise en deux parties : une adhésion à la FFS et une participation au club.

Elle est obligatoire pour participer aux compétitions et aux entraînements. Elle est aussi obligatoire pour les dirigeants.

La licence est aussi une assurance qui couvre l'athlète durant les entraînements ou courses.

Le Skiclub ne fera aucun remboursement ou avoir sur la cotisation/ participation / surcotisation ou pack skis.

Son prix est fixé par le Club des Sports.

Prix des licences pour l'année 2023-24 :

Adulte (né en 2008 et avant) > 145 €

Jeune (né en 2009 et après) > 123 €

ATTENTION : Les licences devront être réglées avant le 1^{er} octobre afin d'être validées auprès de la FFS.

Pour une question de responsabilité, les entraîneurs ne pourront pas accepter aux entraînements les enfants dont les licences ne sont pas à jour.

↪ La cotisation au Club des Sports :

Chaque personne souhaitant intégrer une section de l'association Club des Sports doit cotiser à celui-ci.

La cotisation est au tarif unique 50€, payable à l'inscription.

↪ La participation Skiclub :

En dehors de la licence et de la cotisation à l'association, nous demandons une participation aux coureurs par section.

Le prix de cette participation est fixé par le bureau et est renouvelée chaque année selon les catégories d'âge.

Cette participation permet de couvrir les frais d'entraînements, les frais de fartage, de déplacement, d'hébergement lors des compétitions pendant la période hivernale ; concernant les stages d'été - Automne une participation journalière sera demandée.



Val Thorens
SKI CLUB

Montant de la participation pour l'année 2023/2024 :

U7/8 (2017-2016) :	284 €
U10 (2015-2014) :	347 €
U12 (2013-2012) :	431 €
U14 (2011-2010) :	515 €
U16 (2009-2008) :	620 €
Groupes FFS / COMITÉ / DISTRICT /RACING :	100 €
Groupe Pro U18 & + (2007 & avant) :	630 €
Frais administratifs :	120 €
Double Section :	300 €

Une remise sur la participation sera accordée aux familles ayant plusieurs enfants au Ski Club / Freeski :

- 2 enfants : -20% du montant total de la cotisation.
- 3 enfants : -30% du montant total de la cotisation.

• **SUR COTISATION** (POUR TOUS LES COUREURS EXTERIEURS) :

Cette sur cotisation s'ajoute à la cotisation de base.

Elle concerne tous les jeunes extérieurs, dont les parents n'ont pas d'activité professionnelle dans la vallée des Belleville ou ne justifie pas de résidence principale sur Val Thorens depuis 3 ans minimum et qui souhaiterait bénéficier de prestations d'entraînement, sous réserve d'en faire la demande écrite, formulaire auprès du bureau du Ski Club. Sous réserve de l'acceptation des entraîneurs et du bureau pour l'intégration de ces athlètes dans les différents groupes de niveau. Il sera demandé dans le formulaire un engagement d'assiduité des présences aux entraînements.

U7/U8 PRE CLUB :	750 €
U 10/12 :	750 €
U14 PROFESSIONNEL :	750 €
U14 ELITE :	1 500 €
U16 PROFESSIONNEL :	1 000 €
U16 ELITE :	2 500 €
U18 PROFESSIONNEL :	1 000 €
U18 / FIS / SKI CROSS :	3 500 €

CETTE SUR-COTISATION S'APPLIQUERA POUR UNE PERIODE DE 3 ANS. LE MONTANT ANNUEL SUIVRA LE PARCOURS DE L'ENFANT EN QUESTION.



Val Thorens
SKI CLUB

↪ Groupe SX & District / Racing & Comité de ski de Savoie :

La participation au skiclub pour les groupes Comité de Savoie est de 100€ / athlète.

↪ Skicross :

Les athlètes s'entraînant avec le Comité du Mt Blanc devront s'acquitter d'un montant forfaitaire de 21 000 € pour l'ensemble de la saison 23-24, facturé par le Comité via le Skiclub de Val thorens.

↪ District :

Les athlètes District s'acquitterons d'un forfait de 20 000€ la saison, facturé par le Comité via le Skiclub de Val thorens. (Tarif évolutif en fonction de la saison, nombre de courses...)

↪ Comité de Savoie Femme :

Les athlètes District s'acquitterons d'un forfait de 12 500€ la saison, facturé par le Comité via le Skiclub de Val thorens. (Tarif évolutif en fonction de la saison, nombre de courses...)

↪ Comité de Savoie homme :

Les athlètes District s'acquitterons d'un forfait de 8 500€ la saison, facturé par le Comité via le Skiclub de Val thorens. (Tarif évolutif en fonction de la saison, nombre de courses...)

Prise en charge du Skiclub :

Le Skiclub et la Mairie au travers de la Prime de Classement prendra en charge 50% du total des facture Comité.

Le solde sera à régler par l'athlète.

Coueurs extérieurs : 100 % de la cotisation et des factures Comité sera pris en charge par l'athlète. Pas de Sur-cotisation aux athlètes extérieur intégrant le groupe SX si critère Comité.

Pour les coueurs extérieurs licenciés au Ski Club de Val Thorens depuis plus de 3 ans, il sera possible de faire une demande écrite au bureau du Skiclub pour une prise en charge à hauteur de 50% maximum des factures. La validation ou non, de cette demande sera définie et justifier par le nombre d'athlètes concernés, les critères de résultats ainsi que le budget de la saison. Le dossier devra être envoyé au Bureau du Skiclub avant le 15 octobre de la saison en cours.

↪ Tarif cotisation Double Section :

Afin d'offrir aux athlètes la plus grande diversité de ski possible, en collaboration avec la Section Freeski des Belleville, il est à présent possible de participer aux entrainements du Skiclub de Val thorens (groupe Pro) ainsi qu'à la section Freeski (groupe Montagne).

Cette double section est accessible aux groupes à partir de U10 en Freestyle et U14 en Freeride.

La participation pour la partie Skiclub est de : 300 €

Plus autre participation à la section Freeride de :



Val Thorens
SKI CLUB

- 300 € en Freeride & freestyle

↪ Stages divers :

Les stages d'été sont obligatoires pour l'ensemble des jeunes étant en section Elite (U12, U14 et U16).

Tout désistement pour ces stages pourra être facturé.

Tarif par jour d'activités (hors transport) des stages été / automne :

Hors stage organisé par le Comité de Savoie ou FFS.

Stage avec hébergement U12 & + :

- 40€ / jour pour les athlètes avec critères
- 55€ / jour pour les athlètes hors critères

Stage avec hébergement U10 & - :

- 40€ /jour

Stage local sans logement :

- 25€ / jour

Stage ski été – automne à Val Thorens :

- 20€ / jour

Les stages été – automne seront réservés et payés en avance.

Obligation de posséder une carte d'identité ainsi qu'une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité à partir de U14 pour les stages à l'étranger.

↪ Mode de règlement :

Les règlements des licences / Cotisation / participation Skiclub se feront obligatoirement en ligne avant le début de la saison.

Possibilité de régler en plusieurs fois.

Le règlement des autres factures (achat divers – stage ect ...) se fera par virement, chèque ou espèce auprès de la personne en charge de la comptabilité du Club des Sports uniquement, dans un délai d'un mois à réception de la facture.

Le règlement d'une tenue Skiclub se fera à réception de celle-ci.

Toute les factures seront envoyées par email.

Les licences FFS ne seront pas validées sans l'inscription et le règlement en ligne.



Val Thorens
SKI CLUB

↳ Sanctions :

Tout manquement grave aux règles suivantes, toutes dégradations ou détournement de matériel (de la section, d'autres coureurs) peut être sanctionné par :

- Un avertissement
- Une exclusion provisoire de l'entraînement ou d'une compétition
- Une exclusion définitive de la section.

Ces sanctions sont prononcées par le bureau ou par l'entraîneur mandaté par le bureau. Le bureau se réserve le droit de convoquer l'individu en faute devant certains membres du Conseil d'Administration du Club Omnisport et de son Directeur.

Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

↳ Le comportement :

Nous exigeons :

- Exactitude aux RDV.
- Port de la tenue Skiclub de l'année en cours complète.
- Participation aux compétitions pour lesquelles le coureur est inscrit.
- Le respect d'autrui, coureurs, entraîneurs, membres du bureau, dirigeants, personnel des remontées mécaniques, clientèle, et ce, sur le domaine des 3 Vallées comme à l'extérieur.
- Politesse avec tous ceux qui constituent son environnement.
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition par la structure.
- Prévenir les entraîneurs des retards ou indisponibilités. Toutes absences répétées et non justifiées seront sanctionnées.
- Pas de priorité aux remontées mécaniques lorsque les jeunes ne sont pas accompagnés d'un entraîneur.
- Respect des règles de sécurité du skieur (en course comme à l'entraînement).
- Respect des installations de remontées mécaniques.
- Respect des contrôles médicaux tels qu'ils sont organisés par le Ski Club ou les instances fédérales.
- Port de la panoplie DVA / Pelle / Sonde pour toutes sorties hors-pistes. Le Ski Club s'engage à faciliter le prêt et l'achat de ce matériel à chacun !
- Le respect envers les entraîneurs, membre du bureau et Club des sports de la part des parents / tuteur de l'athlète.

Règles de vie :

- Respect des règles de vie instaurées par les entraîneurs durant les stages et entraînements.
- **L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les entraînements** mais aussi pendant les déplacements (courses ou stages). Une heure d'utilisation par jour en dehors des séances



Val Thorens

SKI CLUB

- **La consommation d'alcool, drogue, tabac ou la prise de substances dopantes est strictement interdite.**
- Les coureurs sont pris en charge par la section à partir du point de rendez-vous et de l'heure fixée par l'entraîneur. En cas de déplacement, le Ski Club s'engage à prendre et à ramener l'enfant à Val Thorens.
- Préparation physique : les skieurs ne sont pas membres du Ski Club par obligation, mais par passion de leur sport ! De ce fait, ils entretiennent leur condition physique par la pratique spontanée d'autres sports (vélo, course à pied, sports collectifs...)0

↳ Autorisation parentale de retour pour le mineur seul :

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée.

En conséquence, nous sommes contraints de procéder à des formalités administratives afin de garantir les droits de notre encadrement et la pérennité du skiclub.

C'est pour cette raison qu'une autorisation parentale pour les athlètes mineurs vous sera demandé à l'inscription concernant le retour seul à son domicile de votre enfant mineur.

Nous vous signalons qu'en cas de refus de votre part de laisser votre enfant effectuer seul les trajets nécessaires à l'exercice de son activité sportive, vous vous engagez à l'accompagner au lieu de rendez-vous pour les séances d'entraînements et/ou le lieu de départ pour les diverses sorties et à venir le rechercher au même endroit à la fin de celles-ci.

A ces occasions, en cas de retards répétés de votre part contraignant les responsables du skiclub à prendre à leur charge la garde du mineur en dehors des horaires prévus, des sanctions pourront être prises par les dirigeants.

↳ La visite médicale :

La visite médicale n'est plus obligatoire pour la pratique du ski à pour les mineurs. Seul le questionnaire médical durant l'inscription en ligne l'est.

Le certificat reste néanmoins obligatoire pour les athlètes majeurs.

↳ Le matériel :

Le matériel peut être loué par l'intermédiaire du Ski Club (pack ski). Dans ce cas il reste la propriété du Club ; Ce matériel doit être entretenu par son utilisateur afin d'améliorer ses performances, et devra être rendu en fin de saison en bon état et propre.

Extrait du règlement des circuits « Micropouss, Coupe de Bronze, Confrontation U16, Grand Prix » émanant du Comité de Ski de Savoie :

Matériel technique :

- Application du règlement national en vigueur
- U12 : Obligations d'utiliser la même paire de skis pour le GS et le SG
- U10-U8 : obligations d'utiliser la même paire de skis pour tous types de courses. Combinaison (intégrale) interdite.
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.
- Préconisation sur l'utilisation du fart :



Val Thorens
SKI CLUB

A) Recommandation :

La commission Nationale du Ski Alpin, pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

B) Interdiction :

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdit pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.

L'affûtage, le raclage, et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Concernant les packs skis, toutes paires de skis rendus en fin de saison dans un état qui ne permettra plus de servir dû à un mauvais entretien ou une mauvaise utilisation durant la saison, se verra facturé.

↳ Le local du Ski Club :

Un local est mis à la disposition du Ski Club par le Club des Sports.
Chaque membre est tenu d'en assurer la propreté !

Chaque membre ne peut y accéder sans l'autorisation des entraîneurs ou accompagné de ces derniers pour les membres mineurs.

Chacun s'efforcera de ranger ses affaires dans le meilleur ordre et à la place attribuée sinon des sanctions seront appliquées.

Le Respect des équipements sportifs et l'entretien de son casier individuel (Sanction en cas du non-respect des règles).

↳ Les véhicules :

Ils sont mis à la disposition du Ski Club, sont entretenus par le ski club et sont conduits par les entraîneurs ou toute personne habilitée par le Club des Sports.

Les utilisateurs (les coureurs) sont responsables de la propreté et de la bonne présentation des véhicules. Ils sont l'image du Ski Club !

Les utilisateurs sont tenus de nettoyer et de remettre en état l'intérieur des véhicules, après chaque déplacement.

↳ Les tenues :

Les tenues (pantalon + veste + softshell) **de la saison en cours** doivent obligatoirement être portées pendant les courses, les entraînements ainsi que tout déplacement dans le cadre du Skiclub.

Combinaison intégrale obligatoire à partir de la catégorie U12 pour les compétitions et les entraînements spécifiques.

NB : Les tenues sont remplacées tous les deux ans.

Pour les 1^{ères} années qui ne souhaite pas de tenue complète, une chasuble (individuel à porter obligatoirement au même titre que la tenue) est en vente au tarif de : 30€



↳ CRITERES D'ENTREE ET DE MAINTIEN AU SKI CLUB

Critère d'entrée commun à toutes les sections :

- Être volontaire et accepter tant pour les coureurs que pour les parents la vie associative du Ski Club.
- Justifier d'une activité professionnelle (permanente ou saisonnière) d'un des deux parents sur Val Thorens ou la Vallée des Belleville et pouvoir participer à tous les entraînements proposés.

U8/U10/U12/U14 Appréciation des entraîneurs.

U16 Sélection et participation aux Critériums Régionaux. Sélection et participation aux Critériums Nationaux.

GP Appréciation des entraîneurs et de la Commission Sportive sur les résultats.

Il est bien entendu que tout membre du Ski Club ne répondant pas ou plus (cause blessure par exemple) aux appréciations ci-dessus n'est à aucun moment écarté du Ski Club, il est d'office intégré dans le groupe PRO, ceci dans le but de pratiquer sans ségrégation son sport favori ; de revenir à son meilleur niveau ou de se préparer dans de bonnes conditions aux métiers de la montagne.

↳ Section SKI CROSS

Les critères de sélection sont les suivants :

- Marquer des points sur les Coupes d'Argent
- Accéder à la demi-finale de la FIGHT SKI CUP U16

L'entrée en section Ski Cross commence en U16.

↳ Section Professionnel :

• **Pour qui ?**

Les enfants des catégories U14, U16 et + (à partir de 13 ans) étant déjà au Ski Club la saison dernière (sur validation du niveau technique par l'équipe d'encadrement du Skiclub).

Il y aura deux groupes en fonction de l'âge, du niveau et des ambitions professionnelles ou sportives.

Le groupe des athlètes de 2009 / 2010 & 2011 sera encadré par le coach référent GP, les athlètes à partir de 2008 et moins, seront en plus coachés par d'autres moniteurs détachés par l'ESF dans le but de ne pas avoir trop de disparités de niveau ou d'âge.

Le coach GP reste le référent pour l'ensemble du groupe Pro.

• **Pour quoi faire ?** (Contenu pédagogique) :

Avoir envie de skier, simplement

Pratiquer un ski varié : ski cross, Hors-pistes, randonnée, slalom

Projet professionnel : Moniteur, Pisteur, Remontée mécaniques.

Garder l'envie de courir quelques compétitions régionales

Connaitre le milieu Montagnard (nivologie, neige de culture, connaissance de la compétition...)

Acquérir ou garder un niveau technique permettant l'entrée au BEES ski alpin (Test technique)



Garder ou trouver une dynamique de groupe

Entrainement samedi et dimanche + vacances scolaires

Mutation :

Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au bureau du Ski Club dans les délais prévus par le règlement de la FFS. Cette demande sera examinée **AU PLUS TARD LE 1^{er} JUIN** par le bureau du Ski Club qui pourra refuser le transfert si les motifs invoqués ne présentent pas un caractère de force majeure.

L'adhésion au Ski Club est effective dès la réception de ce coupon par les entraîneurs et le bureau.

Tableaux récapitulatifs

Le ski club de val thorens s'adapte au besoin des enfants d'aujourd'hui. Nous faisons la promesse de moyen pour le haut niveau mais aussi pour la formation aux métiers de la montagne.

